



*République Française
Département de la Moselle*

Ville de Château-Salins

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 10 avril 2025

À 19 heures 30 minutes

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

Mesdames MARTIN Monique et STOCK Sandrine, Messieurs HAMANT Daniel, SIMON Patrick, GOTTE Sébastien, adjoints au Maire.

Mesdames GRITTI Laurence, NICOLAS Renée, LARIVIERE Sylvie, WEISSE Sandrine, PETITJEAN Delphine

Messieurs HAZOTTE Bernard, WINKLER Armand et KILHOFER David Conseillers municipaux.

Procuration :

Monsieur GOMBERT Christophe à Monsieur HAMANT Daniel

Monsieur BOURLON Jean-Pierre à Madame STOCK Sandrine

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Peggy TIAPHAT – Directrice Générale des Services

(Articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

10/04/25/01 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2025

10/04/25/02 – Compte financier unique 2024 – Budget Général

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur HAMANT Daniel, 1^{er} adjoint

Le compte financier devient à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 1 219 876.34 € ;
 Recettes 1 338 168.12 € ;
 Report exercice 2023 : - 579 921.39€
 Résultat d'investissement 2024 : - 461 629, 61€ à constater au BP 2025 001
 RAR dépenses 725 071.07 €
 RAR recettes 271 327.50€

Fonctionnement : Dépenses : 3 118 425.71 €
 Recettes : 3 319 481.49 €
 Report exercice 2023 : 421 213.52 €
 Résultat 2024 de fonctionnement : 622 269.30 € (à affecter)

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024 et à l'unanimité :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

10/04/25/03 – Compte financier unique 2024 – Budget Assainissement

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur HAMANT Daniel, 1^{er} adjoint

Le compte financier unique devient à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget assainissement de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis, s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 291 382,75 €
 Recettes 240 896,57 €
 Report exercice 2023 : - 189 183,72 €
 Résultat d'investissement 2024 : - 239 669,90 € à constater au BP 2025 au 001

RAR Dépenses 3 480 €

RAR Recettes : 108 812,40 €

Fonctionnement : Dépenses : 232 506, 59 €

Recettes : 239 494, 02 €

Résultat d'exploitation 2024 de 6 987, 43 € à affecter

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de Monsieur le Maire de l'exercice 2024 et à l'unanimité :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

10/04/25/04 – Affectation du résultat – Budget Général

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget général de la commune.

Constatant que le compte financier unique 2024 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de : + 622 269, 30 €
- Un déficit d'investissement de : - 461 629, 61 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit:

- compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : + 622 269, 30 €

10/04/25/05 – Affectation du résultat – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget assainissement de la commune.

Constatant que le compte financier unique 2024 de la Commune présente :

- Un excédent de fonctionnement de : + 6 987, 43 €
- Un déficit d'investissement de : - 239 669, 90 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'affecter l'excédent de fonctionnement soit :

- compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 6 987, 43 €

10/04/25/06 – Budget primitif 2025 – Budget Général

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget général 2025 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget primitif 2025 de la Commune de Château-Salins (budget général) qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 3 202 945, 21 €

Recettes de fonctionnement : 3 202 945, 21 €

Section d'investissement

Dépenses : Crédits votés : 1 371 229, 61 €

Restes à réaliser 2024 : 725 071, 07 €

Total dépenses investissement : 2 096 300, 68 €

Recettes : Crédits votés : 1 824 973, 18 €

Restes à réaliser 2024 : 271 327, 50 €

Total recettes d'investissement : 2 096 300, 68 €

10/04/25/07 – Budget primitif 2025 – Budget Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget assainissement 2025 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, par chapitres, le budget primitif 2025 du service de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation : 276 362, 07 €

Recettes d'exploitation : 276 362, 07 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Crédits votés : 338 181, 90 €

Reste à réaliser 2024 : 3 480, 00 €

Total dépenses d'investissement : 341 661, 90 €

Recettes d'investissement :

Crédits votés : 232 849, 50 €

Restes à réaliser 2024 : 108 812, 40 €

Total recettes d'investissement : 341 661, 90 €

10/04/25/08 – Vote des taux d'imposition 2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir pour 2025 les taux d'imposition votés en 2024, comme suit :

Taux	Produit votés 2024	Bases d'impositions prévisionnelles	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	31.05%	2 756 000 €	855 738 €
Taxe foncière (non bâti)	48.46%	52 300 €	25 345 €
Taxe habitation	19.26%	222 900 €	42 931 €
Produit fiscal attendu			924 014 €

10/04/25/09 – Fongibilité des crédits pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération CHSD9062316 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10/04/25/10 – Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux dans le cadre de la GTC de la Salle St Jean. (gestion technique centralisée)

Redevance P3R actuelle : 4 165€ HT

Redevance P3R avec avenant : 6 071€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'avenant proposé et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

10/04/25/11 – Participation des Communes aux frais périscolaires et extrascolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la participation des Communes à l'accueil périscolaire et extrascolaire pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le tableau de répartition des participations des Communes signataires présenté ci-dessous.

Base budget réalisé 2024 et nombre d'enfants de 3 à 17 ans au 01/01/2024

ESTIMATION PARTICIPATION DES COMMUNES 2025 au titre de l'année 2024

Base budget réalisé 2024 et nombre d'enfants de 3 à 17 ans au 01/01/2024

COMMUNES	Rappel Nb d'enfants "résidants" au 01/01/2023	Nb d'enfants "résidants" au 01/01/2024	COÛT REEL 2024 Toutes activités confondues	Participation 2025 demandée au titre de 2024 80% Communes 20% Château-Salins	Acompte déjà demandé	Solde
Château-Salins	456	405	198 988.25 €	211 664.54 €	0.00 €	211 664.54 €
Amelécourt	20	17	8 352.59 €	6 682.07 €	2 927.97 €	3 754.10 €
Fresnes-en-Saulnois	32	25	12 283.23 €	9 826.58 €	4 684.74 €	5 141.84 €
Gerbecourt	9	6	2 947.97 €	2 358.38 €	1 317.59 €	1 040.79 €

Lubecourt	9	8	3 930.63 €	3 144.51 €	1 317.59 €	1 826.92 €
Morville-les-Vic	12	14	6 878.61 €	5 502.89 €	1 756.78 €	3 746.11 €
Salonnes	32	33	16 213.86 €	12 971.09 €	4 684.74 €	8 286.35 €
Vaxy	23	15	7 369.94 €	5 895.95 €	3 367.16 €	2 528.79 €
Puttigny	12	11	5 404.62 €	4 323.70 €	1 756.78 €	2 566.92 €
TOTAL	605	534	262 369.70 €	262 369.70 €	21 813.35 €	240 556.35 €

Coût par enfant **491.33 €**

Participation par enfant Château-Salins **522.63 €** *Total CS* **211 664.54 €**

Participation par enfant autres communes **393.06 €** *Total autres communes* **50 705.16 €**

DIVERS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature de la vente de la maison au 5 rue Poincaré.

Festival du Jeu Ludisaulnois 12/13 avril 2025

Spectacle 24 avril 2025 à 19h30 salle polyvalente sur l'isolement des personnes âgées présentée par la Cie la Salamandre bleue

8 mai commémoration et jubilé de l'archiprêtre du Saulnois à CHÂTEAU-SALINS

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h

Château-Salins le 29 avril 2025

La secrétaire de séance :

Peggy TIAPHAT

Le Maire

Gaëtan BENIMEDDOURENE

